

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 MAI 2025**

N° 2025-53

L'an deux mil VINGT-CINQ, le VINGT-TROIS du mois de MAI, à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte-Marguerite-Sur-Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX.

Date de Convocation :

16/05/2025

Date d'Affichage :

19/05/2025

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Etaient présents :

Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT, Messieurs Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Christophe TIRARD, Philippe HERITIER, Philippe BOSQUET, David PETITON.

Absents excusés :

Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET et Monsieur Daniel GUEROUT.

Pouvoirs :

Monsieur Daniel GUEROUT à Monsieur Francis LEGROUT

Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET à Monsieur Philippe BOSQUET

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

OBJET : MODIFICATION DU NOMBRE D'HEURES – CONTRAT AGENT SOCIAL

Madame Le Déoré a été recrutée au 1er avril 2025 pour assurer les fonctions d'agent de liaison sociale avec la mairie pour les personnes de 3ème et 4ème âge. Le contrat initial prévoyait 8 heures mensuelles. Elle effectue en parallèle le ménage du Phare d'Ailly après chaque visite. Elle réalisera aussi l'entretien des toilettes de l'aire du Verger

Sa présence auprès des personnes âgées est une réelle plus-value pour les familles qui sollicitent de plus en plus ses visites. Aujourd'hui ce sont 8 personnes qui souhaitent des visites régulières.

Les toilettes de l'aire du verger seront installés avant juillet.

Madame le Maire propose de modifier le contrat à 16 heures mensuelles (4 heures semaine).

Monsieur Deroide, considérant le volume des tâches à effectuer, propose que le nombre d'heures passe à 20.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité qu'un avenant au contrat de Mme Le Déoré soit rédigé afin de passer le nombre d'heures à 20 heures mensuelles (5 heures par semaine) à compter du 1er juin 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

Véronique DEPREUX
Maire



Jean-François DEROIDE
Secrétaire de séance

